

# **LA RÉFORME MACRON**

## **UN PROJET LIBÉRAL DE DÉMANTÈLEMENT DE LA VOIE PRO**

**LE LYCÉE PROFESSIONNEL AU SERVICE DU MONDE ÉCONOMIQUE ET DES ENTREPRISES**



- 1 - LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE : UN PRÉTEXTE POUR DÉRÉGULER**
- 2 - L'ADÉQUATIONNISME RADICAL : FERMER LES FORMATIONS PRÉTENDUMENT NON-INSÉRANTES**
- 3 - LE PACTE SPÉCIAL PLP : UN MOYEN POUR CASSER LE STATUT**
- 4 - L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS: DES MANAGERS ET DES FORMATEURS**

**MENER LA LUTTE POUR DÉFENDRE LES LYCÉES PROFESSIONNELS**

# LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE : UN PRÉTEXTE POUR DÉRÉGULER

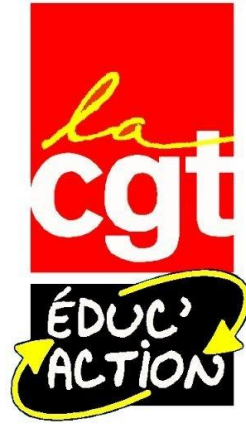
**MESURE 1: Gratifier les périodes de stage des élèves de la voie professionnelle dès la rentrée 2023.**

*Rentrée scolaire 2023: Application à tous les lycées*

50 euros par semaine pour les 1<sup>o</sup> années CAP et les secondes Bac pro : **1,4 euros de l'heure**

75 euros par semaine pour les Terminales CAP et les premières Bac pro : **2,1 euros de l'heure**

100 euros par semaine pour les Terminales Bac pro : **2,8 euros de l'heure**



**Argent public et non financement par les entreprises : le milliard !**

**En quoi la gratification permettra-t-elle la lutte contre le décrochage ?**

**Revendication CGT : relèvement des bourses et allocations d'études**

**MESURE 2: Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux (Français et Maths) en 2<sup>nd</sup> Bac Pro en groupes réduits.**

*Rentrée scolaire 2023: Application dans les lycées professionnels volontaires*

*Rentrée scolaire 2024: Application dans tous les lycées professionnels*

**Sur quelles heures ?**

**Dérégulation PFMP : départs différés?**

**En lien avec le pacte.**

# LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE : UN PRÉTEXTE POUR DÉRÉGULER



**MESURE 3: Permettre aux élèves de choisir des options:** langue, codage, entrepreneuriat....

En mobilisant des partenariats extérieurs et des professeurs volontaires.

*Rentrée scolaire 2023: Application dans les lycées professionnels volontaires*

*Rentrée scolaire 2024: Application dans tous les lycées professionnels*

**Sur quelles heures ? Rien de prévu en moyens DGH**

**En lien avec le pacte.**

**MESURE 4: « Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève » :** obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études.

En modulant les PFMP : le temps de stage sera de 6 à 12 semaines au total selon le projet de l'élève.

« épreuves plus tôt dans l'année scolaire » : examens en mars ?

*Rentrée scolaire 2023: Pour les élèves qui entreront en classe de première (session 2025 du baccalauréat)*

**Explosion du groupe classe en terminale. Différentes progressions. Risque d'annualisation.**

**Calendrier identiques pour tous les LP : difficultés pour trouver des lieux de PFMP**

**Improbable retour des « poursuite d'études » en juin (modèle du bac général)**

# LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE : UN PRÉTEXTE POUR DÉRÉGULER

**MESURE 5:** Créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée  
Premiers élèves « mentorés » grâce au dispositif 1 jeune 1 mentor

**En quoi un « mentor » extérieur a-t-il la qualification pour lutter contre le décrochage?  
L'entreprise n'est pas l'alpha et l'oméga de la formation professionnelle**

- **MESURE 5.1:** dispositif « Tous droits ouverts » pour repérer les décrocheurs confiés à des structures et qui conservent le statut scolaire quelques mois

*Rentrée scolaire 2023: Application à tous les lycées*

- **MESURE 5.2:** dispositif « Ambition emploi » : les jeunes sans solution conservent le statut scolaire 4 mois

*Rentrée scolaire 2023: Application pour les jeunes (avec ou sans diplôme) sans solution*

- **MESURE 5.3:** ouvrir un « Parcours de consolidation » pour aider bacheliers pro en difficultés en 1<sup>o</sup> année de BTS

*Rentrée scolaire 2023: Application dans les lycées professionnels volontaires*

*Rentrée scolaire 2024: Application dans tous les lycées professionnels*

**13% des élèves sont décrocheurs en lycée professionnel (30% de taux de rupture pour l'apprentissage), des dispositifs de lutte existent déjà (réorientations rapides, PAPS, MLDS...).**

**Destruction du service public d'orientation**

**« Floutage » des statuts, entrées et sorties permanentes**



# LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE : UN PRÉTEXTE POUR DÉRÉGULER



## **MESURE 6: Mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs :**

Expérimentation AvenirPro en partenariat avec France Travail (ex Pôle Emploi)

***Rentrée scolaire 2023:*** Accompagnement de 50 % des élèves en année terminale souhaitant s'insérer après leur diplôme

***Rentrée scolaire 2024:*** Accompagnement de 100 % des élèves en année terminale souhaitant s'insérer après leur diplôme

**Explosion du groupe classe en terminale**

**Différentes progressions**

**Partenariat : logique d'employabilité immédiate**

# L'ADÉQUATIONNISME RADICAL : FERMER LES FORMATIONS PRÉTENDUMENT NON-INSÉRANTES



## MESURE 7: Adapter l'offre de formation aux besoins « du bassin d'emploi »

- **Moderniser le contenu des diplômes, simplifier leurs intitulés:**  
50 diplômes rénovés en 2024, 100 diplômes en 2025

**Qui a crée les familles de métiers ?**

**Réécriture de tous les diplômes en blocs de compétences**

**Danger de voir se mettre en place un enseignement modulaire**

**Remise en cause des diplômes nationaux**

# L'ADÉQUATIONNISME RADICAL : FERMER LES FORMATIONS PRÉTENDUMENT NON-INSÉRANTES



- **Changer l'offre de formation des lycées avec l'appui de France 2030**

**Rentrée scolaire 2026 : « 100 % de formations non insérantes fermées »**

Fermetures formations menant insuffisamment à l'emploi ou à la poursuite d'études (Orion);

Ouvertures (nombre de places ? Statut ?) dans des métiers en tension ou d'avenir (industrie, services à la personne, numérique, énergie, bâtiment durable, mobilités douces, etc.).

Appel à des professeur·es associé·es.

**DANGER** : Décision aux sous-préfectures, en lien avec les conseils régionaux et l'Etat.

**Libéralisation de la carte des formations et Mise en concurrence des établissements**

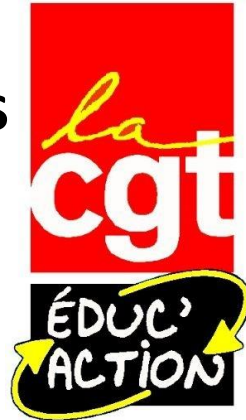
**Logique adéquationniste absolue : répondre aux besoins locaux de main-d'œuvre**

**Filière tertiaire particulièrement dans le viseur**

**Suppressions de postes / « Reconversion »**

**Orientation contrainte des élèves**

# L'ADÉQUATIONNISME RADICAL : FERMER LES FORMATIONS PRÉTENDUMENT NON-INSÉRANTES



**MESURE 8** : Passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 (MC/FCIL) à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens.

*Rentrée scolaire 2023: 5 000 places dans les établissements volontaires*

*Rentrée scolaire 2024: 10 000 places dans les établissements volontaires*

*Rentrée scolaire 2025: 20 000 places dans les établissements volontaires*

**Bac +1 : pas de qualification supplémentaire**

**Réponse aux besoins immédiats des entreprises**

**Année prévue essentiellement en PFMP**

**MESURE 9** : Créer un « bureau des entreprises »

Mise en place et suivi des partenariats avec les acteurs du territoire. Organisation des temps de stage et d'alternance. Intégration de la relation école/entreprise dans les parcours de formation des jeunes

Participation à la préparation des évolutions de l'offre de formation

*Rentrée scolaire 2023: Application à tous les lycées*

**Poste spécifique ? Lien avec le DDF ?**

**Reconversion / Fin de carrière**

**Hierarchie intermédiaire Caporalisation**



**LE PACTE SPÉCIAL PLP : UN MOYEN POUR CASSER LE STATUT  
TRAVAILLER PLUS POUR PERDRE MOINS !**



**MESURE 10**: pour les professeurs volontaires de « nouvelles missions » rémunérées

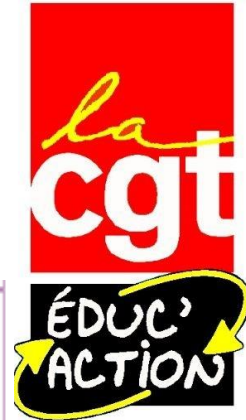
*Rentrée scolaire 2023 : Application pour les professeurs volontaires en lycée professionnel*

Effets de l'augmentation de la rémunération nette mensuelle

**Explosion du temps de travail et des ORS  
Concurrence entre collègues  
Augmentation des inégalités Femmes/Hommes**

# LE PACTE SPÉCIAL PLP : UN MOYEN POUR CASSER LE STATUT

## Les nouvelles missions



	MISSIONS	EXEMPLES
<b>Mieux soutenir l'élève et son projet</b>	<b>Permettre aux lycéens d'avoir des options</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre aux jeunes une ouverture et un épanouissement à travers un choix d'options (codage, entrepreneuriat, LV2, art oratoire, philosophie, etc.).</li> </ul>
	<b>Accompagner les difficultés scolaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intervenir auprès de petits groupes d'élèves selon les besoins et difficultés (troubles dys, handicaps, difficultés dans les enseignements généraux).</li> <li>Tutorer un groupe d'élèves en tant que professeur référent.</li> </ul>
	<b>Prévenir et lutter contre le décrochage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Détecter les élèves en voie de décrochage et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée professionnel.</li> </ul>
	<b>Travailler en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les jeunes en année terminale avant, pendant et après le dispositif d'accompagnement personnalisé de Pôle emploi.</li> </ul>
	<b>Accompagner la suite du parcours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intervenir dans des parcours de consolidation en STS pour augmenter les chances de réussite des étudiants fragiles.</li> <li>Enseigner dans les spécialisations professionnelles</li> <li>Accompagner après l'année terminale des jeunes ni en emploi ni en formation dans le cadre du dispositif Ambition emploi.</li> </ul>
	<b>Assurer les remplacements de courte durée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacer un collègue absent.</li> </ul>

	MISSIONS	EXEMPLES
<b>Mieux soutenir le lien de l'établissement avec son tissu économique</b>	<b>Faire vivre le lien école-entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former les tuteurs de stage à l'accueil et à l'évaluation d'un élève.</li> <li>Aider à pérenniser les partenariats avec les entreprises accueillant les élèves de la classe, dans le cadre du bureau des entreprises.</li> </ul>
	<b>Participer aux projets d'établissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordonner et mettre en œuvre des projets pédagogiques innovants, notamment dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR).</li> <li>Mettre en œuvre des projets collectifs (projets d'établissement, projets en lien avec des associations, organisation de voyages ou événements, etc.).</li> </ul>
	<b>Accompagner les collégiens dans leur découverte des métiers et de la voie professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intervenir dans les collèges pour présenter les filières.</li> <li>Accueillir des collégiens sur les plateaux techniques.</li> <li>Participer aux forums des métiers des collèges environnants.</li> </ul>

Prise en charge de la « mixité » des publics serait incluse dans ces missions complémentaires. La volonté de développer l'apprentissage ne connaît pas de limite.  
Individualisation de la rémunération

# LE PACTE SPÉCIAL PLP : UN MOYEN POUR CASSER LE STATUT

## La rémunération

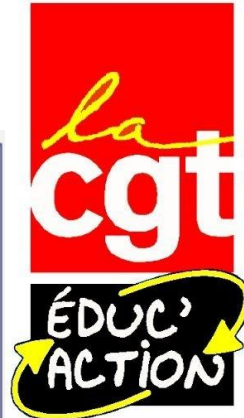
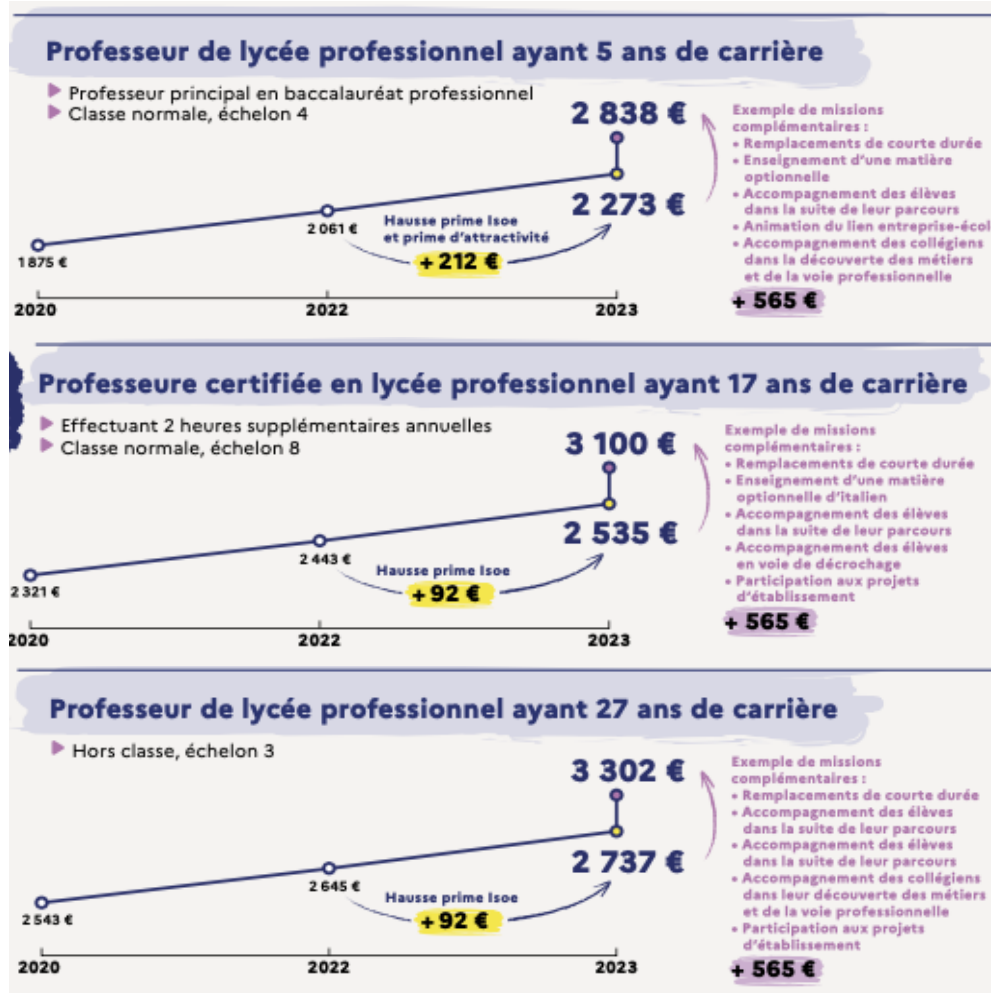
### Effets de l'augmentation de la rémunération nette mensuelle pour des profils-types de professeurs en lycée professionnel

Profils-types de professeurs en lycée professionnel exerçant à temps plein dans l'enseignement public : comparaison des niveaux de rémunération de base\* à situation identique (même échelon, mêmes missions) au 1<sup>er</sup> septembre 2020, 2022 et 2023 et exemples de rémunération liée à l'exercice de missions complémentaires.

#### Légende

-  Gain de rémunération nette mensuelle lié à la revalorisation sans condition au 1<sup>er</sup> septembre 2023
-  Gain de rémunération nette mensuelle lié à l'exercice de missions complémentaires

La rémunération de base comprend le traitement indiciaire brut, l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe) ou indemnité assimilée, la prime d'équipement informatique et le transfert primes-points.

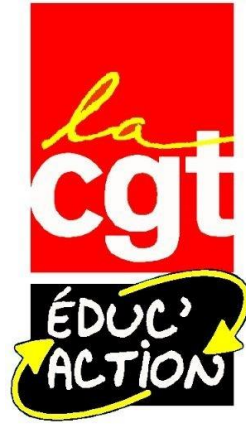


Ecrasement de la grille :

à peine plus de 200 euros en 12 ans de carrière entre situation 1 et situation 2

à peine plus de 200 euros en 10 ans de carrière entre situation 2 et situation 3

# L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS DE NOUVEAUX MANAGERS ?



**MESURE 11 : Accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel.**

***Rentrée scolaire 2023*** : Déploiement de la nouvelle offre de formation destinée aux chefs d'établissement et à leurs adjoints nouvellement affectés

***Rentrée scolaire 2024*** : Déploiement de la nouvelle offre de formation destinée aux cadres, y compris pour les cadres déjà en poste

**Développement du management**

## L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS Un nouveau statut des PLP ?



**MESURE 12 : « une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève. »**

***Rentrée scolaire 2023-2024:** Formation des formateurs dans une académie sur deux*

***Rentrée scolaire 2024-2025:** Déploiement dans les académies de la 1re vague, formation des formateurs dans l'ensemble des académies*

***Rentrée scolaire 2025-2026:** Déploiement dans les académies de la 2nde vague, évaluation du dispositif et restitution nationale*

**Répondre aux besoins nouveaux**, en lien avec l'évolution de la carte des formations ;

Professeurs du domaine professionnel : **se former en entreprise ou dans un campus des métiers et des qualifications *a minima* tous les trois ans** ;

**Disposer d'une « trousse des compétences sociales et comportementales » sur le modèle de ProFan** pour transmettre aux élèves de lycée professionnel (savoir créer, innover, résoudre des problèmes inédits, décider en situation collective, etc.).

**Diffuser les normes entrepreneuriales**

**Passage vers un statut de formateur : annualisation, mixage des publics (scolaires, apprenti.es, adultes en formations)**

# CONSÉQUENCES DU PROJET MACRON

- ➔ FORMATIONS FERMÉES ; PLAN DE RECONVERSIONS FORCÉES
- ➔ PERTES DE POSTES PRÉVUES ET ATTAQUE SUR LE STATUT AVEC ANNUALISATION DES SERVICES ET REMISE EN CAUSE DES ORS
- ➔ RÉDUCTION DU TEMPS DE FORMATION GÉNÉRALE ET PROFESSIONNELLE
- ➔ RAPPROCHEMENT DU STATUT DE L'ÉLÈVE AVEC CELUI DE « SALARIÉ·E » LOW-COST
- ➔ REMISE EN CAUSE DES DIPLÔMES NATIONAUX
- ➔ DÉVELOPPEMENT DU MIXAGE DES PUBLICS

**LE TRANSFERT PRÉVU, À BAS COÛT, DE LA JEUNESSE ISSUE DES CLASSES POPULAIRES VERS LE MONDE DU TRAVAIL EST INADMISSIBLE.**

